



1870-
1871

Chirurgie de guerre et têtes couronnées

Lorsque la guerre entre la France et les Etats allemands éclate en juillet 1870, Louis Appia n'hésite pas à partir sur le terrain des opérations pour se mettre au service des blessés. Il agit à titre personnel, sans attendre d'être mandaté officiellement par le CICR.

Fort des liens privilégiés établis dès la guerre du Schleswig avec des officiers prussiens et badois, parmi lesquels le futur empereur d'Allemagne Friedrich III, frère de la grande-duchesse de Bade, Louis Appia obtient une légitimation de Karlsruhe (Bade).

Il se met au chevet des blessés de la III^{ème} armée allemande et leur dispense autant de soins médicaux que spirituels, même en portant un brassard de la Croix-Rouge.

Vin rouge, *Convention de Genève* et rapatriement

Le docteur Appia suit les combats et lance plusieurs appels au CICR afin que soient envoyés charpie, vêtements et « bon vin » pour les blessés.

Au hasard de la campagne, il retrouve plusieurs fois son cousin, le jeune Frédéric Ferrière, futur membre du CICR. Portés par leur engagement, renforcé chez Appia par une forme de prosélytisme évangélique, tous deux relèvent et relatent la méconnaissance générale de la *Convention de Genève* chez les civils et les militaires, surtout du côté français.



Louis Appia placarde ce texte sur les portes de nombreux édifices. Il garde toujours dans sa poche une *Convention* dans les deux langues. Le développement des chemins de fer l'incite à recommander que l'on rende, autant que possible, les blessés transportables dans leur patrie, répondant ainsi à leur « désir » qu'il qualifie de « soupir du blessé ».

Madame

Aujourd'hui que la paix est venue mettre un terme à l'horrible

Le Comité international

tient à vous exprimer toute sa reconnaissance, pour votre précieux concours.

En souvenir de votre participation à son œuvre, il vous a chargé, Madame, de vous offrir un exemplaire de la médaille de la croix rouge,

signée de sa plus vive gratitude.

Agitez, Madame, l'assurance de votre considération distinguée

Pour le Comité international.

Le Président honoraire

Le Président.

Général G.H. Dufour

S. Moynier